



Syndicat **Unitaire** des **Personnels** des **Administrations Parisiennes**

50 avenue Daumesnil 75012 Paris / tel 01 44 68 13 75 / mail: syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Agression d'un agent de la DJS : une F3SCT et des représentant.es du personnel mis.es de côté !

Une F3SCT exceptionnelle était convoquée le 11 février 2026.

Cette réunion faisait suite à l'exercice d'un droit de retrait par un agent agressé au Centre Sportif Charles Moureu et une alerte de représentant.es du personnel en F3SCT.

En cas d'alerte de ce type le constat d'un désaccord sur la réalité du danger entraîne la réunion immédiate de la F3SCT.

L'administration minimise le danger

En réunion la DJS a confirmé son intention : contester la réalité du Danger Grave et Imminent auquel l'agent a été exposé et clore le dossier.

L'administration occulte des éléments

La DFS a ainsi présenté la présence d'un chien (celui de l'agresseur) comme un élément secondaire.

Pourtant c'est parce que l'agent a invité l'usagère à évacuer (heure de fermeture) et lui rappelé l'obligation de tenir son animal en laisse que la situation a dégénéré et que l'agression est survenue.

Oculter cet élément, c'est affaiblir l'analyse de la situation de travail réel et des risques auxquels les agent.es peuvent être exposé.es lors des fermetures.

Une réglementation pas respectée, la volonté d'un débat limité et expéditif

Dans un 1^{er} temps l'administration n'a convoqué que les titulaires ce qui ne figure pas dans le décret qui régit la F3SCT.

Des moyens techniques défailants, un dialogue social négligé

L'instance a été perturbée par des dysfonctionnements techniques (sonorisation pour une séance obligatoirement enregistrée), rendant les échanges difficiles.

Les représentant.es du SUPAP-FSU seront attentifs à ce que tout ce qui a été dit figure au PV.

Le SUPAP-FSU demandera que cela soit mentionné au PV, et que l'enregistrement (s'il existe) soit communiqué.

Un vote qui n'est pas dans l'intérêt des personnels

L'instance était donc consultée sur la réalité du danger et donc la nécessité de poursuivre l'enquête pouvant donner lieu à des préconisations en matière de prévention du risque d'agression.

Un désaccord maintenu entre l'administration et (la majorité) de la F3SCT (des représentant.es de personnels qui sont les seul.es à voter) aurait entraîné la saisine de la MISST (Mission d'Inspection Santé Sécurité Travail) de la Ville, puis de l'inspection du travail.

Pourtant 2 représentant.es du personnel ont voté contre la poursuite de l'enquête (un.e représentant.e a voté pour, un.e s'est abstenu.e).

La section DJS du SUPAP-FSU regrette ce positionnement syndical qui n'est pas dans l'intérêt des personnels (et qui ne coûte rien : il s'agissait de poursuivre une co-enquête, la F3SCT est consultative, elle formule des préconisations, l'administration est la seule à décider).

Un sujet transversal et inter directions

Ce site relève de plusieurs directions : DJS, DEVE et DPMP.

Et la question des agressions par des usager.es va au-delà de ces directions.

C'est aussi pour cette raison que la section DJS du SUPAP-FSU a aussi interpellé la présidente de la F3SCT centrale.

Nous exigeons la reconnaissance du danger, des mesures immédiates de sécurisation, une réponse inter-directionnelle ferme, la protection effective des agent.es.

Section DJS du SUPAP-FSU

Défendre, protéger, agir

07 71 35 00 65